

Communiqué de presse

30^{èME} ANNIVERSAIRE DE LA CONVENTION INTERNATIONALE DES DROITS DE L'ENFANT

LE GOUVERNEMENT ET NOMBRE DE CONSEILS DÉPARTEMENTAUX LAISSENT DELIBEREMENT DES MINEUR·E·S À LA RUE.

Gap. le 20 novembre 2019

Pour les 30 ans de la Convention internationale des droits des enfants, les associations et collectifs membres des États Généraux des Migrations (EGM) constatent au quotidien, partout sur le territoire, des violences institutionnelles des mineur·e·s étranger·ère·s qui sont mis·es à la rue, abandonné·e·s à eux-mêmes, privé.e.s de leurs droits fondamentaux (hébergement, santé, scolarisation). Elles demandent aux autorités françaises, d'agir sans délai pour qu'aucun mineur isolé étranger ne reste à la rue. De nombreuses actions sont mises en place partout en France.

Depuis l'été 2017 à Gap nous recevons les MNA arrivés par les cols de l'Echelle et de Montgenèvre. Les bénévoles prennent en charge tout ce qui devrait être fait d'abord par la Préfecture et le Conseil Départemental conformément à la loi et aux Conventions internationales; ensuite par l'Inspection Académique, la justice, la santé et la ville de Gap. En 2018 (et ça continue aujourd'hui) 1940 mineurs ont été accueillis, 200 saisine du juge pour enfant ont été faites, 80 jeunes ont été scolarisés. Une centaine de familles accueillent des

enfants chez eux. 29 969 nuitées et 50 000 repas assurés par des bénévoles : une économie de 1 300 000 € économisés par ces structures.

Tout ce que nous avons gagné a été arraché par des référés (grâce à l'aide précieuse d'un groupe d'avocat.es), des manifestations, des plaidoyers...(cf le rapport d'Human Right Watch contre les irrégularités des évaluations des MNA faites par le Conseil Départemental des Hautes Alpes). Avec Médecins du Monde nous nous bâtons aujourd'hui pour la santé des jeunes exilés : hier un jeune mineur a été mis à la rue par le juge des enfants et le département alors qu'il est atteint d'une maladie grave.

Le 20 novembre 1989, l'Assemblée Générale de l'ONU a adopté un traité international dans le but de reconnaître et protéger les droits spécifiques des enfants : la Convention Internationale des Droits de l'Enfant (CIDE). La France a ratifié ce texte le 7 août 1990. Ce traité pose des principes essentiels : non-discrimination, intérêt supérieur de l'enfant, droit à la survie et au développement, droit à l'éducation, protection contre toute forme d'exploitation (économique, sexuelle, ...). De ces principes découlent les <u>orientations détaillées dans les différents articles du texte</u>.

Les centaines d'organisations membres des États Généraux des Migrations souhaitent alerter sur quatre réalités qui sont particulièrement révélatrices du traitement quotidien dont font l'objet de nombreux enfants exilés sur le territoire français :

- La prise en charge des Mineur·e·s Non Accompagné·e·s, avec son lot de dérives inacceptables, encore plus au regard du parcours qu'ont connu ces enfants avant même d'arriver en France : refus de prise en charge, pas de mise à l'abri, remise en cause de la minorité, pratique de tests osseux, discrimination par un moindre financement des structures d'accueil, accompagnement défaillant lors du passage à la majorité, etc.
- La réalité d'enfermement d'enfants dans des centres de rétention et en zones d'attente, telle que l'ont rappelée quinze associations dans une lettre ouverte aux parlementaires, le 4 novembre dernier.
- La discrimination par la privation de droits fondamentaux (hébergement, santé, scolarisation etc.) notamment en fonction de la situation administrative des parents.
- Le refoulement de mineur·e·s aux frontières notamment avec l'Italie, pour éviter qu'ils/ elles puissent être protégé·e·s et mis·e·s à l'abri en France

Face à ces atteintes graves au contenu même du texte de la CIDE (et au contenu de la Déclaration des Droits de l'Homme), une mobilisation citoyenne large dans toutes les régions de France assure une prise en charge de mineur·e·s isolé·e·s qui se retrouvent à la rue, de familles en attente de régularisation de leur situation administrative avec des enfants scolarisés, et plus largement une réponse pour contribuer au respect des droits fondamentaux bafoués par les pouvoirs publics. Partout, ce sont des citoyen·ne·s de toutes générations, français·es ou étranger.ère.s, qui s'engagent dans cette solidarité humaine.

Nous demandons:

• l'accueil et la mise à l'abri par les autorités nationales et départementales des mineur·e·s non accompagné·e·s

- le respect du droit des mineur-e-s isolé-e-s aux dispositifs de la protection de l'enfance, sur la base de la présomption de minorité
- la prise en compte de l'attention primordiale qui doit être accordée à l'intérêt supérieur de l'enfant, seul ou accompagné, dans toutes les décisions le concernant
- la suppression des tests osseux pratiqués dans de la cadre de l'évaluation de la minorité pour déterminer si un·e jeune relève de la protection de l'enfance
- La fin de toutes les formes d'enfermement et d'assignation à résidence pour entrée ou séjour irréguliers qu'ils s'agissent de mineur·e·s ou de majeur·e·s
- Le respect des droits humains fondamentaux des jeunes étranger·ère·s (santé, logement, scolarisation etc.)

A l'occasion de ce 30ème anniversaire de la CIDE, des manifestations, rassemblements ou autres initiatives sont programmées dans un très grand nombre de villes françaises. Les associations locales et nationales partie-prenante des Etats Généraux des Migrations y prennent toute leur place, en cohérence avec le Manifeste adopté en mai 2018 comme socle commun pour promouvoir une autre politique migratoire.

Aujourd'hui (20 novembre 2019) le Département et la ville de Gap "amies des enfants" organisent avec l'UNICEF une journée pour fêter la CIDE alors qu'ils violent tous les jours les principes de cette Conventions! Nous allons distribuer un texte toute la journée et organiser une conférence de presse devant la pancarte "Ville amie des enfants". Nous préparons un courrier que nous enverrons aux ambassadeurs de l'UNICEF pour demander le retrait de l'agrément de ces deux structures.

Par ailleurs l'UNICEF a signé le 28 février 2019 la déclaration "non au fichage des MNA" : or à Gap les jeunes sont accompagnés par le Département à la Préfecture, avant leur évaluation, pour que soient prises leurs empreintes et leur photo!

Contact presse: Cécile Leroux 06 89 35 64 60, Marie Odile Lannoy 06 76 70 59 73

DOSSIER DE PRESSE

- Exemples d'événements organisés dans toute la France pour célébrer le 30 ème anniversaire de la Convention des Droits de l'Enfant en rappelant l'Etat et les Conseils départementaux leurs obligations.
- ROUEN 13 Nov.
 - Manifestation des Associations, des Citoyens et des Mineurs non accompagnés devant le Conseil départemental.
 - Gouter des enfants du Monde
- COYE (Oise)
 - Comptage et proclamation, tous les jours, du nombre d'enfants à la rue dans la ville

MOSFLLF 20 Nov.

 Grève à l'appel de l'Intersyndicale (Solidaire, FO, CGT, CFDT) et des associations pour demander des moyens contre la maltraitance institutionnelle et le manque de places pour accueillir les MNA

LA ROCHELLE 9-23nov.

- Salon du Livre des Droits de l'Enfant
- Forum de la mobilité internationale
- Concert pour ton frère et ta sœur
- Papilles du Monde
- Bal Pop d'ici et d'ailleurs

LA ROCHELLE 17 Dec.

• Parrainnage en Mairie

MOULINS 20 Nov

« Nous Jeunes Exilés, voulons vous dire »: témoignages, gouter, jeux, scène ouverte

• STRASBOURG - Depuis 2016

- Accueil, depuis l'hiver 2016, des mineurs non accompagnés en attente de reconnaissance de leurs droits par la paroisse et 200 bénévoles.
- SETE: 13 associations propose un Groupe AMI « Accompagnement Mineur Isolé » qui met en relation un mineur isolé étranger "ami d'ailleurs" et une personne résidant à Sète " ami d'ici", pour être un repère, l'aider dans son quotidien et l'accompagner dans ses projets.

CHAMBERY 12-30 Nov

- Vélorution (manifestation en vélo) Migr'en selle pour le Climat et pour l'accueil des jeunes migrants.
- Lettre ouverte au Préfet et au Président du Conseil Départemental lue en public dans le cadre de toutes les manifestations de Migrant'scéne.

NIMES 20 Nov

• Rassemblement à 15h sur l'Esplanade en solidarité avec les MNA

ANTONY (92)

 Journée de sensibilisation des habitants. Accueil solidaire des MNA dans des familles depuis Avril 2019

SAINT ETIENNE 20 Nov.

Grande manifestation de solidarité avec les MNA 16h30 place du Peuple

GRENOBLE

- Octobre 3 manifestations réunissant plus de 700 personnes dont 200 jeunes migrants suite à l'interruption de leur protection par le Conseil Départemental
- 18 -19 Nov. Conférence de presse pour le droit des jeunes, la santé pour tous, le droit inconditionnel à l'hébergement Rassemblement devant la Préfecture

BESANCON 20 Nov

• Rassemblement place Pasteur pour la protection de tous les mineur.e.s

CHALLES LES EAUX (73) 21 Nov

Diner gastronomique préparé par le Lycée Hôtelier qui accueille plusieurs MNA

EVREUX 20 – 21 Nov

- Distribution à chaque enfant d'un document « Ambassadeur des droits de l'Enfant » -
- Projection du film « Parvana, une enfance en Afghanistan »
- Distribution d'une affiche de la CIDE à toutes les écoles

LIMOGES 20 Nov

 Rassemblement au CHU pour interpeller les médecins qui pratiquent les radiographies commandées par le Conseil départemental

VALENCE 20 Nov

 Rassemblement avec les MNA et des pancartes retraçant leurs parcours, les obstacles, leurs envies

BORDFAUX 20 Nov.

Projection du film « Les Misérables »

BELFORT 13 Nov

• Courrier au Président du Conseil Départemental

EMBRUN(05) 23 Nov

 Cinéma solidaire et gouter avec les jeunes MNA accueillis dans les familles et les MNA qui sont dans la rue, ouvert à tous.

ROCHEFORT 12 Déc.

Soirée "Si la fraternité c'était aussi accueillir les exilés"

Sud DROME- Nord VAUCLUSE.

 Accueil de MNA dans les familles en coopération entre la zone urbaine d'Avignon et les zones rurales

•

Voir aussi les mobilisations pérennes pour l'accueil des migrants en général, partout en France, inventoriées et figurant sur la cartographie du « Sursaut Citoyen » https://eg-migrations.org/Carto-du-Sursaut-Citoyen-14, démontrant que le peuple est bien plus accueillant que le Gouvernement

 Lettre ouverte de l'UNICEF et de nombreuses associations membres des EGM aux parlementaires

ENFANTS ENFERMÉS: DEPUIS UN AN, LA SITUATION EMPIRE - Publié le 04 novembre 2019

En France, des milliers d'enfants sont enfermés dans des conditions insupportables en raison du statut migratoire de leurs parents. Plusieurs associations et organisations, dont UNICEF France qui en est à l'origine, interpellent les parlementaires dans une lettre ouverte pour qu'une proposition de loi mette fin à l'enfermement des enfants. https://www.unicef.fr/article/enfants-enfermes-depuis-un-la-situation-empire

Mesdames les députées, Messieurs les députés,

Le 10 septembre 2018, le Parlement adoptait la loi dite « loi pour une immigration maîtrisée, un droit d'asile effectif et une intégration réussie ». Alors que l'enjeu de l'enfermement administratif des enfants avait émergé des débats, vous vous étiez engagés à élaborer une proposition de loi pour y mettre un terme.

Un an a passé depuis. Un an pendant lequel l'enfermement d'enfants en centre de rétention administrative et en zone d'attente a continué de se développer. En 2018, 1221 enfants ont été enfermés en rétention à Mayotte et 208 dans l'Hexagone. 232 mineurs isolés ont été placés en zone d'attente la même année (77 d'entre eux ont été refoulés). Or, les résultats de vos travaux ne sont toujours pas publics et nous craignons aujourd'hui que ne soit jamais déposée la proposition de loi que vous vous étiez engagés à rédiger.

Depuis début 2019, l'absence d'une nouvelle loi protectrice a pourtant condamné 152 mineurs isolés à être maintenus en zone d'attente et 236 enfants supplémentaires à souffrir de la rétention (pour la seule métropole). Ils s'ajoutent aux 37 603 enfants qui ont été enfermés en rétention depuis 2010, du fait du statut migratoire de leurs parents, et qui resteront durablement traumatisés par cette expérience. Âgés pour la plupart de moins de 6 ans, confrontés à une situation angoissante où leurs parents ne sont pas en mesure de les protéger et de les sécuriser, ces enfants subissent des traumatismes psychiques de long terme.

Un an que la situation dans les centres de rétention empire: taux d'occupation en hausse, allongement de la durée de rétention, multiplication des suicides, des automutilations, des grèves de la faim, des émeutes ou des tentatives d'incendie. Pour preuve, le signal d'alarme lancé par les associations au début de l'été.

Un an que les drames s'accumulent : en mai dernier, une jeune fille de 16 ans enfermée au Mesnil-Amelot a tenté de mettre fin à ses jours en avalant des pièces de monnaie. Le mois dernier, ce sont des enfants de 1 et 6 ans qui y ont été privés de liberté. Pas plus tard qu'il y a trois semaines, Aicha, 4 ans, est restée enfermée seule pendant trois jours, avec de la fièvre et une otite, dans la zone d'attente de l'aéroport d'Orly, et la semaine dernière six mineurs de 15 à 17 ans ont été maintenus en zone d'attente de Marseille après avoir traversé la Méditerranée dans un container et manqué d'y suffoquer.

Dernièrement, plus de 170 000 personnes ont montré leur opposition à l'enfermement des enfants en signant <u>la pétition de la Cimade</u> ou en soutenant <u>la campagne #VousAvezLaClé</u>. Une mobilisation qui a notamment permis de rendre visibles les conditions insupportables de rétention au CRA du Mesnil-Amelot, de rencontrer le préfet qui a

placé le plus d'enfants en rétention l'année dernière et d'interpeller le ministre de l'Intérieur. Une certitude : tant que l'enfermement administratif des enfants et des familles ne sera pas proscrit par la loi, les préfets continueront de l'utiliser. même par « commodité ».

En cette année de trentième anniversaire de la Convention des Droits de l'enfant, et compte tenu de l'examen prochain par le Comité des Droits de l'Enfant des Nations Unies de la situation en France, c'est le moment de mettre enfin un terme à cette pratique. Le Comité l'a rappelé à maintes reprises : le fait d'enfermer un enfant au motif du statut migratoire de ses parents est toujours contraire à l'intérêt supérieur de l'enfant et constitue une violation de ses droits. Cette position est d'autant plus pertinente lorsqu'un enfant se présente seul aux frontières.

Mesdames les députées, Messieurs les députés, vous avez su faire en sorte que cette question fondamentale émerge des débats et fasse l'objet d'un travail approfondi. Il est temps désormais de transformer cette opportunité en mesure concrète pour des centaines de jeunes enfants et d'adolescents. Votre responsabilité est grande. Nos associations espèrent que vous saurez l'assumer et déposer enfin la proposition de loi qui permettra de mettre un terme définitif à l'enfermement administratif des enfants en France.

- Sébastien Lyon, Directeur général d'UNICEF France
- Alexandre Moreau. Président de l'ANAFE
- Christophe Deltombe, Président de la Cimade
- Christelle Mézières, Directrice de l'ASSFAM groupe SOS-Solidarité
- Katia Dubreuil, Présidente du Syndicat de la Magistrature
- Florent Gueguen, Directeur Général de la Fédération des Acteurs de la Solidarité
- Patrick Doutreligne, Président de l'UNIOPSS

- Véronique Fayet, Présidente du Secours Catholique
- Jean François Quantin, Co-président du MRAP
- Joran Le Gall, Président de l'ANAS
- Bernadette Forhan. Présidente de l'ACAT
- Cécile Coudriou, Présidente d'Amnesty International France
- Philippe de Botton, Président de Médecins du Monde
- Malik Salemkour, Président de la LDH
- Colette Duguesne, Présidente de DEI-France
- Autres ressources documentaires, audio-visuelles, musicales.

Centre de ressources sur les mineurs isolés étrangers :

http://www.infomie.net

Vidéo de l'ONG Les enfants de la Méditerranée pour les 30 ans de la CIDE :

https://www.youtube.com/watch?v=WFSwdlycTQQ

Le film : « J'ai marché jusqu'à vous. Récits d'une jeunesse exilée » (Rachid Oujdi 2016 – LCP) https://oujdirachid.wixsite.com/jmjv-jeunessexilee

La chanson « J'ai marché jusqu'à vous » (HK 2016) :

https://www.youtube.com/watch?v=kvmcuzkBcyl